

Pont Saint Martin

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2020

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •



Dossier p.8

Le logement locatif au service du parcours résidentiel



Une première date de saison réussie !

Samedi 26 septembre avait lieu la première date de la saison culturelle 2020 2021.

Vous avez été plus de 150 personnes à venir partager ce moment de rire et de bonne humeur à l'Origami pour le spectacle de Camille de la Poëze. C'est avec émotion que nous avons inauguré culturellement cette nouvelle salle, dans le respect des gestes barrières. Pour rappel, ce spectacle devait avoir lieu le 24 mars dernier mais avait dû être reporté suite au confinement.

Cette soirée toute particulière n'aurait pu avoir lieu sans la participation de 7 bénévoles qui ont donné de leur temps pour l'accueil, l'orientation et le placement des spectateurs.

Un grand merci à Elise, Laurence, Sophie, Sandrine, Sabine, Josiane et Brigitte.

Prochain rendez-vous : Féeries de Noël, voir le détail page 4 de ce magazine.

Un enfant né, un arbre planté

67 nouveaux-nés ainsi que leurs familles ont été conviés à la traditionnelle opération "un enfant né, un arbre planté" le 10 octobre dernier. Afin de respecter l'équilibre naturel présent sur le site, des chênes chevelus ainsi que des frênes à fleurs ont été sélectionnés pour porter le nom des enfants et boiser la nouvelle sente piétonne, rue de la Mône.

Pour l'évènement, les parents ont pu repartir avec un sac de copeaux issus de l'abattage des arbres de l'Allée Cavalière, participant ainsi à la réutilisation des ressources naturelles de la commune.



La parole à... **Bernadette Graton**

Adjointe déléguée en charge de l'environnement, de l'écologie et du cadre de vie

"Cette action était aussi prétexte à souligner les actions de la commune en faveur de l'environnement (zéro phyto, préservation de la ressource en eau, projet du Marais de l'île, fauche tardive) et d'encourager chacun à préserver la biodiversité dans son jardin."

Mag
mai
02 4
cont
Tira
Dire
Féti
Rel
Crea
Mair
Imp
- 02
Dans
bule
de fo
l'enc

Sommaire

- p.4 Scolarité et enfance
- p.6 Evènementiel
- p.7 CCAS
- p.7 Commémoration
- p.8 **Dossier**
Le logement locatif au service du parcours résidentiel
- p.12 Environnement
- p.13 Travaux
- p.14 Conciliateur de Justice
- p.14 Conseil des sage
- p.15 Libre expression
- p.15 Etat civil

Suivez l'actu !

-  **Facebook :**
Mairie de Pont Saint Martin
-  **Instagram :**
Mairiepsm
-  **Site Internet :**
www.mairie-pontsaintmartin.fr

Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23

contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Tirage : 3 400 exemplaires

Directeur de la publication : Yannick Fétiveau

Relecture : comité de relecture

Création graphique et mise en page :
Mairie de Pont Saint Martin

Impression : Imprigraph Groupe/Le Sillon
– 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.



Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines, Chers Martipontains,

Idéalement située aux portes de la Métropole, entre ville et campagne, notre commune participe à la dynamique territoriale du Sud-Loire. Notre stratégie de développement s'inscrit naturellement dans une démarche nationale qui implique la mise en œuvre de nouveaux modèles de production et de consommation en lien avec la transition écologique et énergétique ; ce qui engendre des responsabilités nouvelles pour les élus en terme d'aménagement.

La diminution de la consommation des terres agricoles, la « 0 artificialisation nette » et la diminution de l'empreinte carbone nous amènent à repenser nos mobilités et la manière de construire le logement.

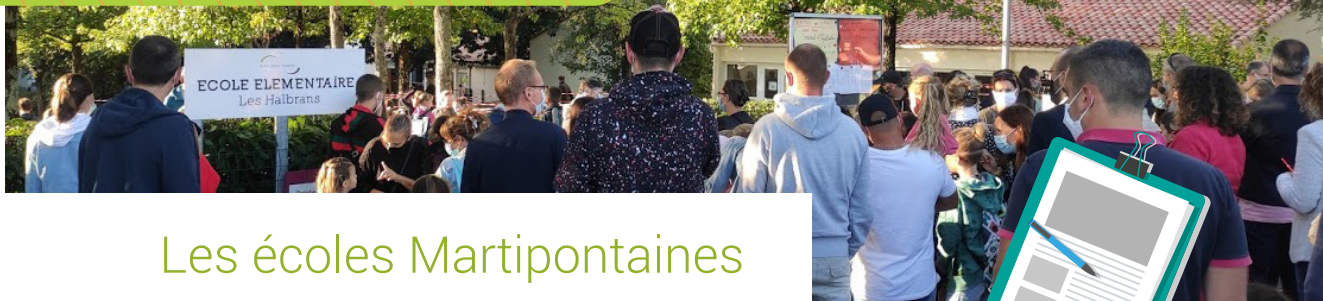
Si vous attendez de vos élus qu'ils soient en capacité de bien gérer le quotidien, vous attendez sans aucun doute qu'ils préparent également l'avenir pour nos enfants.

Dans ce cadre, la préservation de nos espaces naturels et de la ressource en eau, la reconquête des terres agricoles en friches, le développement des mobilités douces, le respect de nos paysages et l'accès au logement pour tous sont nos priorités.

Concernant le logement, nous allons, avec vous, poursuivre la création d'un véritable parcours résidentiel afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au droit au logement, dans le cadre de vie agréable qui est le nôtre. L'accession à la propriété et l'obtention de logements à loyer modéré doivent faire partie de notre offre Martipontaine au service de notre cohésion sociale. Le renouvellement de la ville sur elle-même, la densification des nouveaux quartiers et la « verticalisation modérée » du bâti sont autant de moyens de créer de manière raisonnée du logement tout en préservant notre espace agricole nourricier.

Cette appropriation des enjeux de la transition écologique va naturellement générer une progressive métamorphose de notre ville au service d'un avenir meilleur. Sans doute ne sommes-nous pas encore tous prêts à l'intégrer malgré notre souhait partagé de préserver notre planète.

Nos nouveaux modes de consommation intégrant le retour de la vente en vrac, notre capacité à mieux traiter nos déchets ménagers ou l'avènement progressif de nouveaux modes doux dans nos déplacements sont autant de signaux positifs qui témoignent de notre capacité à contribuer au changement en étant nous-mêmes les acteurs de notre futur.



Les écoles Martipontaines

Groupe scolaire les Halbrans

Maternelle

Cette année, 15 professeurs et ATSEM ainsi que le directeur, Thierry Beneteau, accompagnent les enfants de l'école maternelle Les Halbrans.

TPS, PS et MS : Kristell Hervet et Mélanie Charneau

TPS, PS et MS : Véronique Allain et Nathalie Parize

PS, MS et GS : Stéphanie Jankiewicz et Valérie Babonneau

PS et GS : Nadège Caillet, Dorothée Blot, Mathilde Frouin

MS : Thierry Bénéteau et Sophie Morard

GS : Madeleine Cazaubon et Karine Rousseau

GS : Marie Hervé et Géraldine Cusin

Elémentaire

Cette année, 11 professeurs ainsi que la directrice, Lydie Guitteny, accompagnent les enfants de l'école élémentaire Les Halbrans.

CP A : Bernadette Salaün

CP B : Jennifer Jamin

CP et CM2 : Sandra Gualdino

CE1 A : Cécile Bellanger

CE1 B : Marie-Ange Chardonnal

CE A : Lydie Guitteny et Gwenaël Peron

CE2 B : Florence Robinet

CM1 et 2 A : Emilie Ravon

CM1 et 2 B : Lysiane Glinel

CM1 et 2 C : Olivier Berthier

Ecole Saint Joseph

Le projet pédagogique de l'école Saint Joseph est intitulé "la maîtrise de la langue au service de la lecture et de l'écriture". Il a été élaboré suite aux évaluations nationales et au constat des enseignants qui ont mis en évidence un appauvrissement des compétences scripturales et langagières des élèves. Il vise à l'amélioration des compétences lexicales des élèves et à l'acquisition de vocabulaire. Chaque cycle et classe déclineront des projets spécifiques qui seront mis à l'honneur lors de la fête du projet qui aura lieu en fin d'année scolaire, si les conditions sanitaires le permettent.

Cette année, 14 enseignants et la directrice, Cathy Mansire, accompagnent les enfants de maternelle et primaire.

Maternelle

PS : Cathy Mansire et Sophie Leverage

PS et MS : Céline Lamy et Chloé Josse

PS et GS : Corine Guerry et

Marie-Hélène Hamon

GS : Marie-Bénédicte Peltier

Elémentaire

CP : Isabelle Phelippon

CP et CE1 : Yann Mesgouez

CE1 et CE2 : Nathalie Mouraud

CE2 et CM1 A : Pascaline Petaux et Chloé Josse

CE2 et CM1 B : Véronique Marsollier

CM2 : Céline Thiérié

Mes Petits Bonheurs : la nouvelle maison d'assistantes maternelles à La Vincée.



Elodie Mottouille, Morgane Mary et Kelly Marceau sont 3 assistantes maternelles riches d'une expérience en collectivité et co-gérantes d'un futur lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans. C'est à La Vincée que ces professionnelles de la petite enfance vous proposeront de les accueillir de 8h à 18h. Leur philosophie : la motricité libre et l'expression des émotions.

"Notre but est de mettre en place des outils pour que les enfants expriment, comprennent et gèrent leurs émotions tout en restant attentifs et à l'écoute" précise Elodie Mottouille qui ajoutera que l'attention des enfants se portera également sur une alimentation saine et uniquement *"faite maison"*.

Dans une bâtisse de 130m², les espaces sont agencés pour le respect des besoins de chaque enfant tout en favorisant la rencontre et l'interaction entre toutes les tranches d'âges. En effet, un espace dédié au sommeil sera aménagé à l'étage pour respecter le rythme de chacun, ainsi qu'une pièce consacrée aux bébés et un espace partagé au rez-de-chaussée. Chaque assistante maternelle sera dédiée à 4 enfants, garantissant ainsi un suivi attentif et personnalisé. Des temps de chants, de la lecture de contes et des massages bébé seront également proposés aux enfants et à leurs parents sous forme d'ateliers.

"Ce nouvel espace va ouvrir mi-novembre. Les préinscriptions sont ouvertes." précise la co-gérante.

Vous souhaitez aider cette structure à s'installer et contribuer à l'achat de matériel pédagogique, de puériculture et de sécurité ? N'hésitez pas à participer à la cagnotte en ligne : <https://www.leetchi.com/c/mam-mes-petits-bonheur>.

+ info : Elodie Mottouille 06 71 90 03 22 (8h15-18h excepté les mercredis), Morgane Mary 06 86 03 11 22 (8h -18h), Kelly Marceau 06 26 99 13 20 (8h -18h) mespetitsbonheurs44000@gmail.com

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Vous souhaitez rencontrer et échanger avec d'autres parents, partager votre expérience, profiter d'un espace ludique pour vous et votre enfant ?

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents municipal vous propose un espace de rencontre pour apprendre à tisser des liens autour d'activités communes et de rencontres.

La structure invite les parents d'enfants âgés de 0 à 4 ans ainsi que les futurs parents à participer à des ateliers dans un espace adapté et chaleureux, où l'accompagnant reste avec l'enfant.

Prochaines dates :

lundis 9 novembre et 7 décembre à la salle Saint Martin, au 12 rue de la Mairie.

Renseignement auprès du service Petite Enfance au 02 40 26 83 38.





LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

Vendredi 6 novembre

Soirée jeux ados et adultes, 20h, médiathèque Le 3^{ème} Lieu

Mercredi 18 novembre

Heure du conte, 15h30, médiathèque Le 3^{ème} Lieu

Samedi 21 novembre :

Spectacle multicolore, 11h, à l'Origami
Attention, changement de salle.

Samedi 12 décembre

Féeries de Noël,

Mercredi 16 décembre

Heure du conte, 15h30, médiathèque Le 3^{ème} Lieu



Noël à Pont Saint Martin

Les rues seront illuminées

Cette année encore, l'entreprise Blachère sera en charge d'illuminer notre bourg et nos villages. Nouveauté cette année, en plus des illuminations classiques, les services municipaux de la ville vous préparent un habillage tout particulier pour le bourg.

Attendons Noël ensemble !

Les animations de Noël organisées depuis maintenant 5 ans, reviendront cette année sous un nouveau format et dans un nouveau lieu. Diverses animations seront organisées dans vos lieux d'accueil privilégiés tout au long du mois de décembre. En fonction des autorisations préfectorales et de la situation sanitaire, l'Union des Commerçants (UCAPL) et la Municipalité organiseront les Féeries de Noël. Nous aurons le plaisir de vous accueillir au 3^{ème} Lieu pour un spectacle de Noël, un concert de chants de Noël, la traditionnelle marche aux lampions et l'exposition de Noël réalisée par les enfants de la commune. Au détour de dégustations locales et artisanales, un stand photos vous attendra pour immortaliser votre rencontre avec le Père Noël. Durant le mois de décembre, la commune vivra au rythme de Noël avec différentes animations concoctées par la médiathèque à travers des ateliers créatifs.

Une chasse aux trésors à Noël !

Petits et grands enfants, partez à la chasse aux trésors de Noël dans les vitrines de vos commerçants pour gagner de nombreux lots.

Le programme détaillé de toutes les animations vous sera présenté dans le Pont Saint Martin l'Actu du mois de décembre, que vous pourrez retrouver dans vos commerces ou services de la mairie, sur Facebook et sur le site internet www.mairie-pontsaintmartin.fr



Médaille de la famille

La médaille de la famille est accordée aux personnes qui ont élevé dignement de nombreux enfants. L'attribution de la médaille est honorifique.

Tout parent qui répond aux 3 conditions suivantes :

- Avoir élevé au moins 4 enfants de nationalité française
- L'aîné a atteint l'âge de 16 ans
- Dans l'exercice de l'autorité parentale, avoir fait un constant effort pour élever ses enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles

Les personnes suivantes peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille :

- Toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents
- Toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans au moins un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté
- Tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants, dont l'aîné a atteint 16 ans
- Toute autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille

Le dossier est à retirer **auprès du Centre Communal d'Action Sociale** de la mairie de Pont Saint Martin situé 4 rue du Stade.

Une fois complété avec l'avis du maire, le dossier sera adressé à l'Union Départementale des Associations Familiales de la Loire-Atlantique pour le 28 décembre 2020 (délai de rigueur) afin d'être étudié.

L'actu en bref

Cérémonie du 11 novembre

La Municipalité et l'Union Nationale des Combattants commémoreront l'Armistice de la guerre 14 - 18. Compte tenu du contexte sanitaire, cette cérémonie ne sera pas ouverte au public mais le devoir de mémoire qui incombe à chaque français pourra être honoré lors d'une minute de silence effectuée chez soi, **à 11h**. Une façon de communier ensemble envers tous ceux qui firent le sacrifice de leur vie pour que vivent la paix, la liberté et la fraternité.

Les anciens combattants et les élus municipaux seront présents pour honorer notre devoir de mémoire avec un dépôt de gerbe, des allocutions au cimetière ainsi que le rappel de la liste des "Morts pour la France".

Appel bénévole pour la banque alimentaire

Le centre communal d'action sociale de la commune recherche des bénévoles pour la collecte nationale de la Banque alimentaire, qui aura lieu au Super U les vendredi 27 et samedi 28 novembre. De nombreux créneaux sont disponibles afin de permettre à ceux qui le souhaitent de donner une heure de leur temps.

Pour se positionner sur un créneau horaire ou pour avoir davantage d'informations sur cette collecte nationale, il faut joindre le CCAS au 02 40 26 83 38 ou accueilpes@mairie-pontsaintmartin.fr.



La parole à... Isabelle Yvon

Adjointe déléguée en charge de la cohésion sociale et de la petite enfance

"Cette collecte auprès du grand public est la seule possibilité pour la banque alimentaire de recueillir des produits recommandés tels que riz, huile, sucre, café, conserves, confiture, chocolat, etc."



Le logement locatif au service du parc résidentiel

Aux portes de la Métropole Nantaise, Pont Saint Martin jouit d'une situation idéale entre ville et campagne permettant à chacun de s'enraciner à proximité de Nantes, tout en bénéficiant d'un cadre de vie sain et agréable, proche des commerces, du marché et de nombreux services administratifs, périscolaires et de santé. Cette attractivité se matérialise par une augmentation démographique très dynamique liée à une offre résidentielle de qualité mais aussi au gisement important des divisions parcellaires.

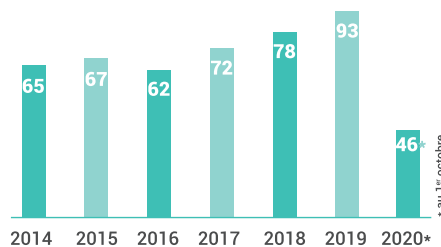


Une forte croissance démographique dans un territoire attractif

Proche de la croissance moyenne annuelle départementale, l'évolution de la population de la Communauté de Communes de Grand-Lieu se positionne parmi **les plus dynamiques** du département : 1.2% par an alors que la moyenne en France se situe à 0.4% par an. Cette dynamique est portée par la croissance économique et la qualité de vie en Loire-Atlantique. Le secteur de Grand-Lieu et tout particulièrement Pont Saint Martin, sont particulièrement bien situés entre La Métropole et le littoral. Cette évolution se décompose à 57% par le solde naturel* et 43% par le solde migratoire** ; données qui démontrent la **vitalité du territoire via de nombreuses naissances**. L'âge des ménages "entrants" se situe principalement entre **25 et 34 ans** avec comme conséquence positive de maintenir un solde naturel dynamique dans les prochaines années.

*Solde naturel : différence entre le nombre de décès et le nombre de naissances dans une période

**Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique et le nombre de personnes qui sont sorties dans la même période



Évolution du nombre de naissances à Pont Saint Martin

Quelle ambition pour la commune au sein de ce territoire attractif ?

Forte de ces éléments, la commune doit répondre à de nombreux enjeux et offrir plus que jamais des choix de logements au service d'un parcours **résidentiel équilibré et adapté afin de maintenir une mixité sociale sur notre commune**. En effet, une proportion importante des ménages qui viennent s'installer à Pont Saint Martin viennent de la Métropole (47%) avec des revenus potentiellement supérieurs aux résidents déjà installés, influençant ainsi le marché immobilier via la logique de l'offre et de la demande.

Le prix moyen par mètre carré du terrain à bâtir a **augmenté de 29% de 2014 à 2019 en diffus (passage de 132€ à 170€) et de 22% pour le logement bâti (passage de 2048€ à 2500€)**. Cette hausse du coût du foncier risque fort de se poursuivre au regard d'une offre en déclin sur la Métropole et d'une nouvelle aspiration des Français à aller chercher un cadre de vie agréable suite au confinement qu'ils ont très mal vécu. Les habitants aux revenus plus modestes pourraient ainsi se trouver en difficulté pour se loger sur la commune.

La responsabilité de la collectivité : Le renforcement de l'offre dite « sociale »

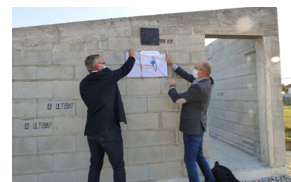
Lors du précédent mandat (2014-2020), **129 logements sociaux ont été réalisés** correspondant à 38% des 341 logements programmés dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et construits en 6 années, à raison de 43 logements par an. L'effort lié aux besoins identifiés et à nos obligations "Solidarité Renouvellement Urbain" (commune SRU depuis 2012) est substantiel et montre la détermination affichée dès l'approbation du PLU en octobre 2013.

Au regard de l'augmentation de la tension locative sociale ressentie en ce début d'année 2020 (7 demandes pour une attribution sur La CCGL, 500

demandes avec un délai moyen d'attente de 21 mois), il faut poursuivre cette dynamique sur l'ensemble du territoire d'autant que cette période COVID aura fragilisé bon nombre d'entreprises avec sans doute des effets collatéraux désastreux pour les ménages en terme d'emplois et de capacités à investir dans la "pierre".

A noter que 61% des demandes de Logements Locatifs Sociaux (LLS) en cours au 1^{er} janvier 2020 émanent de ménages résidant déjà sur la CCGL. 37% des demandeurs sont des personnes seules et 45% sont des familles monoparentales.

Cérémonie de pose de la première pierre à la résidence " Les Jardins du Bourg "



Les programmes de Logements Locatifs Sociaux (LLS) pour 2020-2022 : 53 constructions.

Les Jardins de l'Abbaye à Viais : 12 LLS . Permis de construire accordé en août 2020.

Les Jardins du Bourg : 17 LLS dédiés aux séniors. Livraison en septembre 2021

Viais Sud : 10 LLS sur 29 logements : PA déposé en novembre 2021

Les Jardins Sud : 14 LLS sur 22 logements (1^{ère} partie) : projet fin 2022.

Lotissement des Jardins de l'Abbaye à Viais



Des projets de logements sociaux pour répondre à des besoins spécifiques

Si la production de logements sociaux classiques est un impératif pour l'ensemble des collectivités de Loire-Atlantique située notamment dans le bassin d'emplois le plus dynamique, il faut penser à des situations plus spécifiques notamment pour les jeunes actifs de 16-25 ans qui trouvent des difficultés à se loger sur le territoire. Sur ce sujet, Pont Saint Martin a exprimé sa candidature auprès des bailleurs sociaux et de l'association pour "l'habitat des jeunes" pour la réalisation d'une résidence de jeunes travailleurs ou jeunes actifs.

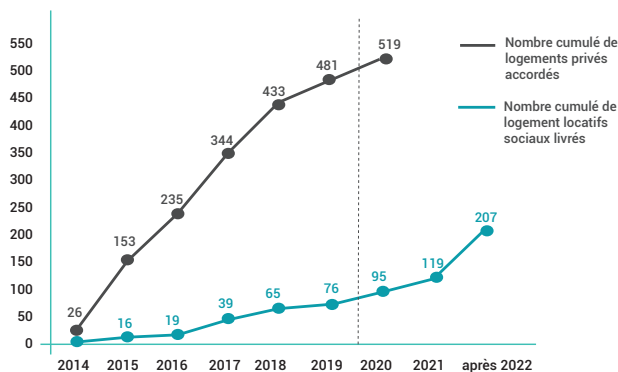
Le projet de **17 logements séniors à loyer modéré** est en cours actuellement sur les Jardins du Bourg et **11 terrains familiaux** sont prescrits dans le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.

L'accession à la propriété : relancer l'offre pour étoffer le parcours résidentiel

Compte-tenu de nos obligations SRU (492 logements sociaux à réaliser au 1^{er} janvier 2019) et du faible succès du programme PSLA (Prêt Social Location-Accession) proposé en 2013-2014, l'offre de l'accession à la propriété n'avait pas été privilégiée dans les précédents programmes de logements.

Au regard de la conjoncture, la ville se propose de relancer des propositions vers les jeunes couples dans de futures opérations.

Evolution du nombre de nouveaux logements depuis 2014



La projection à été réalisée avec les éléments connus au 1^{er} juillet 2020. 76 logements locatifs sociaux mis en service, soit une hausse de 82% du nombre de LLS publics depuis 2014.

Quels programmes pour le futur :

De 2014 à 2020, la réalisation de nombreux logements sociaux a été possible grâce à la création de trois grosses opérations groupées (220 logements) avec des obligations à hauteur de 35% de LLS sur les Jardins de l'Abbaye, le Moulin Olive et le Duetto rue de Nantes.

Concernant l'avenir, à l'exception de la zone 2AU de la Planche au Bouin pouvant accueillir environ 45 logements sociaux pour 135 logements, il sera nécessaire de **créer des opérations de renouvellement urbain** en densifiant le tissu pavillonnaire existant via des opérations de collectifs comme le Duetto.



La parole à... Christophe Legland

Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement

"La ville devra se reconstruire sur elle-même pour ne plus consommer d'espaces agricoles. Voilà le challenge des équipes municipales qui se succéderont. Devoir partager pour un avenir meilleur dans un cadre règlementaire de plus en plus strict, qui s'inscrit au cœur de la transition écologique et énergétique respectueuse des ressources, tout en n'oubliant pas de préserver le confort et la qualité de vie."



L'interview de... Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin

Quid de notre bilan SRU 2017-2020 ?

La production de 38% de LLS sur les opérations programmées (341 logements au total) affiche le volontarisme de l'équipe en matière de production de logements sociaux. Hélas, les statistiques tiennent compte de l'ensemble de la production de logements et d'un objectif de 25% du parc de logements existants. Ainsi, les 393 logements réalisés en diffus par les particuliers, via les divisions parcellaires, viennent plomber nos efforts de rattrapage et diminuer considérablement le % de LLS au parc. La menace d'une mise en carence n'est donc pas à écarter.

Etes-vous inquiet devant cette menace de mise en carence par le Préfet ?

Oui, je suis très inquiet. En effet, je crois que la volonté de la commune et de ses élus qui se matérialise par nos réalisations concrètes est reconnue.

Pour autant, la loi étant la loi, les objectifs de rattrapage totalement inadaptés à une commune de notre strate ne sont pas atteints. Nous avons en effet, 265 logements sociaux à réaliser en 6 années, soient 44 logements sociaux par an alors que notre objectif total de logements affiché dans le PLU est de 46. Il nous faudrait bâtir uniquement du logement social pour rattraper le retard. Ce n'est pas sérieux.

Quelles conséquences auraient cette mise en carence pour la commune ?

Des conséquences dramatiques puisque le Préfet pourrait préempter d'autorité des biens lors des ventes en utilisant les ressources budgétaires de la commune. Sur ces opérations, nous serions dans l'obligation de réaliser

100% de logements sociaux au détriment d'une mixité sociale que nous souhaitons réaliser à hauteur de 35%. Sur le plan financier, le prix de vente aux bailleurs étant plafonné, il nous faudrait assumer le déficit entre le prix d'acquisition et le prix de vente d'autant que nos pénalités (80 000€ actuellement) pourraient être doublées ou triplées dans le même temps. Une catastrophe pour notre action communale au service des autres enjeux : mobilités, équipements publics, etc.

Quelles évolutions allez vous proposer à l'état ?

Je souhaite que l'état révisé l'application de la loi en tenant compte du taux d'effort lié notamment à la spécificité de la commune et au peu d'antériorité de cette obligation (2012) avec un PLU approuvé fin 2013.

Cette territorialisation des objectifs est acceptée dans le Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLH) mais

il ne s'impose pas à la loi SRU. De son côté, la loi ALUR pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové appelle à la densification, d'où les divisions parcellaires tout azimut sur notre commune qui viennent percuter l'effort de programmation des élus en matière de pourcentage de logements sociaux.

Le projet de loi 3D qui veut promouvoir la décentralisation et la diversification des décisions doit servir de tremplin à cette évolution dans un contexte où le Président de la République souhaite s'appuyer sur l'engagement des Maires.

Le temps est venu de concrétiser les discours. J'ai sollicité notre députée pour obtenir une audience au ministère.

"Je souhaite que l'état révisé l'application de la loi en tenant compte du taux d'effort lié notamment à la spécificité de la commune"

Entretien des douves dans le Marais pour favoriser la reproduction du brochet.

Début septembre, les techniciens du Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu sont intervenus pour entretenir plusieurs centaines de mètres de douves (fossés) dans les prairies restaurées du Marais de l'île. Ils ont retiré tous les arbres et le bois mort qui entravaient l'écoulement de l'eau.

La restauration des prairies humides vise notamment à recréer des frayères à brochets, en d'autres termes, des zones favorables à sa reproduction. Ce poisson carnassier est emblématique du lac de Grand-Lieu. C'est aussi une espèce fragile, très sensible à la qualité de l'eau et du milieu aquatique et qui a des exigences fortes pour sa reproduction. Ainsi, le brochet fraie au printemps dans des prairies inondées entre 20 et 80 cm dans une eau comprise entre 6 et 20 degrés.

La fédération de pêche de Loire-Atlantique a réalisé au printemps 2019 un diagnostic piscicole qui a confirmé la présence du brochet dans les prairies restaurées de Pont Saint Martin. Pour augmenter les chances de survie des jeunes brochets, l'organisme avait alors recommandé un entretien des douves. En effet, à la fin de la période de crue, les douves jouent un rôle essentiel en permettant aux jeunes brochets de rejoindre la rivière pour poursuivre leur croissance et reconstituer les stocks de cette espèce en déclin.



Suppression des cabanes dans le Marais

Conformément au plan de gestion, la commune poursuit son travail de restauration du milieu naturel dans le Marais de l'île. Témoignage d'une époque où les propriétaires de parcelles étaient très actifs dans le Marais (agriculture, chasse, pêche et autres loisirs), on y trouve toute une série de baraquements mais aussi des épaves de véhicules. Ces structures abandonnées défigurent le marais et sont une source de pollution. Certaines cabanes favorisent aussi le squattage du site avec son lot de nuisances (bruits, déchets). C'est pourquoi la commune a souhaité les retirer des parcelles lui appartenant.

L'entreprise Gautier Valorisation est donc intervenue mi-septembre pour le désamiantage et l'enlèvement de 5 cabanes et d'un véhicule. Cette opération a coûté près de 23 000 € TTC subventionnés à 50% par le Département de Loire-Atlantique dans le cadre du Contrat Nature et à 30% par l'Europe, dans le cadre du programme Leader.



Point sur les travaux

Fin de travaux :
curage du bassin d'orage



Bassin de rétention de la Vincée :
Un bassin de rétention est une zone de stockage temporaire des eaux de ruissellement. Il permet de protéger les habitations et les infrastructures en aval du bassin en périodes de fortes pluies. De part son action de ralentissement des écoulements, le bassin permet également aux matières solides en suspension (terre, sable, débris végétaux) de se déposer.

Il est nécessaire d'assurer un bon entretien et une bonne gestion du bassin de rétention. Il faut le nettoyer périodiquement. La commune a procédé dans le courant du mois de juillet au curage pour éliminer les boues afin de conserver ainsi toute sa capacité de stockage.

Fin de travaux :
cheminement piétons rue de la Mône



Travaux en cours :
extension du groupe scolaire les Halbrans



Ecole maternelle

Les travaux se poursuivent dans le respect du planning : le bâtiment se vêt de ses couleurs définitives. Les travaux d'aménagement de la cour maternelle devraient être achevés à la mi-novembre. Travaux intérieurs en cours.



Ecole élémentaire

L'élévation de l'étage et la couverture sont terminées. La pose de la charpente du préau et des menuiseries sont en cours.

La pose du bardage ZINC extérieur aura lieu courant novembre.

Début des travaux d'effacement des réseaux électriques Croix Olive

La Commune de Pont Saint Martin procède à l'aménagement de l'impasse de la Croix Olive depuis le mois d'octobre, avec pour première phase l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques aériens. La rue sera aménagée en chaussée mixte dénommée "zone de rencontre" permettant de faire cohabiter dans un même espace et de manière apaisée les piétons et les véhicules. La 2ème phase des travaux débutera en novembre – décembre pour le renouvellement de la conduite d'eau potable.

Fibre optique

Le déploiement de la fibre est en cours sur la commune de Pont Saint Martin !

Retrouvez toutes les informations

sur le site :

<https://numerique.loire-atlantique.fr/>





Un Conciliateur de Justice vous aide à trouver des solutions

Le Conciliateur de Justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties, physique ou morale, pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige. Le Conciliateur de Justice intervient gratuitement.

Le Conciliateur de Justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatifs à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

Le Conciliateur de Justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire),
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux Affaires Familiales,
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des Droits ou le Tribunal Administratif).

Où trouver un Conciliateur de Justice ?

Mairie de Bouaye, un jeudi sur deux, de 14h à 16h30 au Centre Administratif et Social, sur rendez-vous au 02 51 70 55 55.

Mairie de Vertou, 14h à 17h deux mardis par mois en mairie de Vertou, sur rendez-vous au 02 40 34 76 07.



Conseil des Sages

Vous êtes officiellement retraité.e et vous souhaitez vous investir dans la vie municipale de la commune ?

Le Conseil des Sages, à l'issue d'une période de candidature, sera nommé par le Maire.

Il est composé de 16 "Sages" mandatés pour 3 ans. Chaque candidat est invité à rédiger une lettre de motivation à l'attention du Maire en présentant les projets qu'il souhaiterait mettre en œuvre pour l'ensemble des Martipontains et les seniors en particulier. Nous attendons vos candidatures à l'adresse mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr ou directement en mairie, rue de la mairie, 44860 Pont Saint Martin.

Une réunion d'information aura lieu le 12 novembre à 18h30, à L'Origami pour présenter l'ensemble de l'organisation aux candidats qui se seront manifestés en présence des Sages qui renouvelleront leur engagement. Le nouveau Conseil des Sages sera nommé et installé en Janvier.

CONSEIL DES SAGES INVITATION À LA RÉUNION D'INFORMATION



Retraités ? Nous avons besoin de vous !

Jeudi 12 novembre à 18h30 à L'Origami

Adjoint délégué à la communication, à la vie citoyenne et participative
contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Nicolas Berlet



« Vivre et travailler à proximité de l'aéroport de Nantes Atlantique et du Lac de Grand-Lieu »

Dans la frange d'une métropole hyper-dynamique, comment concilier la décision nationale de maintien d'une infrastructure aéroportuaire majeure et des enjeux de protection de l'environnement, en application notamment de la loi littoral pour certaines communes riveraines du Lac ?

Comment intégrer le projet de réaménagement de l'aéroport avec ses conséquences tout azimut sur les mobilités, le développement économique, la production de logements etc...et des ambitions de développement local et métropolitain en tenant compte de l'aspiration des populations à bénéficier d'un cadre de vie qualitatif ?

Telle est la réflexion que l'état se propose d'animer ces prochains mois sous la forme d'un « Atelier des Territoires » ayant pour objectif de faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire portée par les élus en engageant les acteurs locaux dans le développement de projets concrets grâce à la concertation et la co-construction.

Si l'intention de réunir les élus locaux, les acteurs économiques et les associations de citoyens est louable, la définition des attendus est nécessaire afin de ne pas se perdre dans une nième étude ou d'un nième diagnostique sans suites opérationnelles et concrètes.

Si le projet de territoire va nécessairement s'appuyer sur les enjeux liés à la transition écologique, il ne faudra jamais perdre de vue l'expression populaire exprimée lors de la concertation publique de juin/juillet 2019 qui mettait en garde l'état sur une évolution exponentielle du nombre de vols aériens.

Les plus pessimistes d'entre nous redoutent le retour « au galop » de cette nuisance sonore insupportable pour ceux qui sont survolés, dès que les conditions sanitaires nous permettront de reprendre une vie normale.

Les plus optimistes espèrent que cette période « COVID » aura, au final, des conséquences vertueuses sur la manière de penser nos déplacements et notre consommation au service de nouveaux modèles économiques efficaces dans le respect de l'environnement.

Avec responsabilité mais aussi avec beaucoup de vigilance, vos élus s'engageront dans cette démarche de projet au service d'un territoire résilient autour du Lac et de l'Aéroport de Nantes Atlantique.

L'état civil

• NAISSANCES :

Maëly GODIN, Izïa GIRAUD, Eyden BENMANSOUR, Marceau PÉRÉ, Cataleya MANGEOT, Artur BOIDRON

• DÉCÈS :

Gabrielle JONIN épouse GATINE, Jean-François SOTIN, Dominique CONSTANTIN, Maurice ROBIN.

Les infos pratiques

Médecins : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

Pharmacies : 3237.

Infirmiers : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96
Christine Faouaid - Chantal Foucher - Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais - Sabrina Saulnier : 02 44 84 55 75

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) : 02 40 78 70 25

Assistants Sociaux Sur RDV, au 02 40 78 70 25

CLIC : Sur RDV au 06 25 07 00 62

Point Relais Emploi : 02 51 78 47 83

Conciliateur de Justice : 02 51 70 55 55

Elus d'astreinte : 06 84 62 30 98



L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

- Vendredi 6 novembre : soirée jeux ados et adultes, 20h, médiathèque Le 3^{ème} Lieu
- Mercredi 18 novembre : heure du Conte, 15h30, médiathèque Le 3^{ème} Lieu
- Samedi 21 novembre : spectacle multicolore, 11h, à l'Origami
- Samedi 12 décembre : féeries de Noël, voir p.4
- Mercredi 16 décembre : heure du conte, 15h30, médiathèque Le 3^{ème} Lieu

Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51 - E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

le lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mardi : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

Le vendredi : de 8h45 à 16h15

Le samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)